



Tapis anti-herbe 2 x 5 m, noir

5.95

100 g/m²



3 Images

Empêche la croissance des mauvaises herbes. Perméable à l'eau et à l'air. Utilisable pendant plusieurs années. Matériau : polypropylène stabilisé aux UV, tissu en bandelettes.

Numéro d'article 88508

Caractéristiques du produit

Le non-tissé de sol de 2x5m et d'une densité de 100g/m² est une solution idéale pour empêcher la croissance des mauvaises herbes dans votre jardin ou sur votre terrain. Le tissu en bandelettes de polypropylène noir stabilisé aux UV est extrêmement robuste et durable, de sorte qu'il vous rendra service pendant plusieurs années.

La couleur noire du tissu lui permet de s'intégrer discrètement dans le sol et de ne pas gêner. Le matériau est perméable à l'eau et à l'air, ce qui permet au sol de continuer à recevoir suffisamment de nutriments et d'humidité. Le non-tissé pour sol est donc parfaitement adapté à une utilisation dans les plates-bandes, sur les chemins ou même sous les pavés.

La protection biologique des plantes à l'aide de tapis de désherbage est souvent utilisée dans les jardins, les applications paysagères, les exploitations agricoles et d'autres domaines où l'on souhaite lutter efficacement contre les mauvaises herbes sans avoir recours à des herbicides chimiques. Le tapis de désherbage empêche la croissance des mauvaises herbes en créant une barrière qui bloque la lumière et empêche la germination des graines de mauvaises herbes.

Que vous soyez un jardinier expérimenté ou que vous recherchiez simplement une méthode simple et efficace pour minimiser la croissance des mauvaises herbes, le non-tissé de sol en polypropylène à bandelettes noir stabilisé aux UV est le choix parfait. Il crée un environnement sain pour vos plantes et facilite l'entretien de votre jardin. Le tapis anti-herbe peut également être utilisé pour la pose de dalles.

Application pour plate-bande de jardin :

Pour poser le tapis anti-herbe, il faut préparer le sol en le débarrassant des pierres, des branches, des racines, des mauvaises herbes et des corps étrangers. Lors de l'ameublissement, la terre peut être enrichie d'humus et, selon la nature du sol et les besoins des plantes, d'un peu de sable. Le tapis anti-herbe est ensuite posé sur le sol préparé, le plus plat possible, découpé et fixé, par exemple avec des piquets (art. 59532). Il est maintenant possible de découper des trous dans la natte de désherbage à l'aide d'un couteau ou de ciseaux aux endroits où les plantes doivent être plantées. Selon les besoins et les circonstances, on peut recouvrir les espaces vides entre les plantes d'écorce, de paille ou d'un autre matériau de couverture approprié.

Spécifications produit

Questions sur le produit (0)